



www.sieed.fr



www.sidompe.fr

Objet : LE TRI DEVIENT PLUS SIMPLE AU SIEED

A compter du 1^{er} janvier 2022 dans votre commune, déposez TOUS VOS EMBALLAGES et VOS PAPIERS dans le bac à couvercle jaune !

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !

Nouvelle consigne de tri : C'est un emballage ou du papier ? Déposez-le dans le bac à couvercle jaune !

Les emballages en verre se trient, eux, toujours dans les colonnes enterrées ou aériennes mises à disposition dans votre commune ou sur les aires de stationnements de vos centres commerciaux

Quelques exemples d'emballages : pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée, canettes, conserves, sprays, enveloppes, papiers, cartons, briques alimentaires, bouteilles, flacons, bidons, cubitainers de vin, ...

LES BONS GESTES

- ✓ **Triez tous les emballages, mais pas les objets.** Les objets sont à jeter dans la poubelle ordinaire (exemple : cassette VHS, CD-DVD, jouet, bassine, tuyau, brosse à dents...)
- ✓ Déposez vos emballages **en vrac** dans le bac jaune, pas dans des sacs.
- ✓ Inutile de les laver, il suffit de **bien les vider**. L'eau est précieuse.
- ✓ **N'emboitez pas** les emballages les uns dans les autres !
- ✓ En cas de doute, consultez le mémo-tri joint ou www.ConsignesDeTri.fr ou www.sidompe.fr

EN SAVOIR +

Ces travaux représentent un investissement de la collectivité de près de 17 millions d'euros dont environ 4 millions seront financés par les subventions de l'ADEME, de CITEO et de la région Île de France.

Grâce à cette modernisation et aux avancées dans la recherche de nouveaux débouchés pour le recyclage, de nombreux matériaux vont être recyclés et c'est autant de ressources naturelles qui seront économisées.

Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !

Guy Pélissier,
Président du SIEED et du SIDOMPE

Travaux du centre de tri réalisés par le SIDOMPE avec le soutien de CITEO, de l'ADEME et de la région Île-de-France



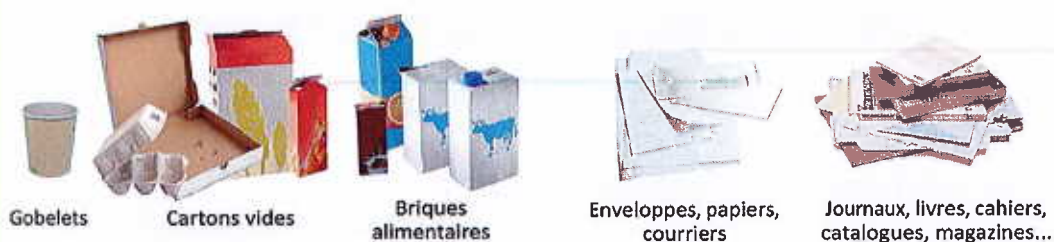
TRI + SIMPLE

A partir du 1^{er} janvier 2022, triez tous vos emballages et vos papiers, sans exception.
 Dans la poubelle à couvercle jaune, vous mettez déjà tous les papiers, les cartons, les cartonnettes, les briques alimentaires, les emballages en métal et les bouteilles en plastique.
Désormais, ajoutez la totalité de vos emballages en plastique et tous les petits emballages en métal.

Les emballages en verre sont, eux, toujours à déposer dans le conteneur à verre séparé.

Plus de doute pour trier !

**C'est un emballage, ou un papier ?
Je le trie !**



Gobelets

Cartons vides

Briques alimentaires

Enveloppes, papiers, courriers

Journaux, livres, cahiers, catalogues, magazines...

Emballages en carton et briques alimentaires

Tous les papiers



Bouteilles, flacons et bidons

+ NOUVEAU

Toutes les barquettes ...

Tubes, pots, boîtes, gobelets ...

Sacs, sachets, films ...

Emballages en plastique



Canettes, conserves, bouteilles, boîtes, sprays, barquettes ...

+ NOUVEAU

Gourdes

Capsules

Couvercles Opércules

Bougies chauffe-plat

Tubes Boîtes

Plaquettes de médicaments

Papier aluminium

Barquettes

Emballages en métal



Jetez en vrac, pas dans un sac.



N'empilez pas les emballages les uns dans les autres.



Inutile de laver ! Il suffit de bien vider.

CITEO
En savoir +
www.ConsignesDeTri.fr

SIEED
la propreté rurale
www.sieed.fr